

**Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à la résolution Christine Chevalley –  
Un peu d'espoir pour un retour à une normalité encadrée**

***Rappel de la résolution***

*La pandémie affecte toute la société et de très nombreux secteurs. Si, à l'évidence, la question sanitaire doit être prise en compte, il ne faut pas négliger les réactions de grande lassitude et de désarroi de la population face à cette crise qui dure.*

*Hormis quelques activités de plein air et sportives encadrées, il n'y plus d'accès aux lieux de divertissement. Ceux de la culture, totalement à l'arrêt, à de rares exceptions près pour les écoles, ont démontré qu'ils avaient pu mettre en place des mesures sanitaires strictes (jauges limitées, respect des distances, contrôles aux entrées etc.). Il en va de même pour les lieux sportifs et les commerces non-essentiels où des strictes dispositions sanitaires ont été prises.*

*Une réouverture encadrée, concertée entre cantons, des lieux culturels, sportifs et de commerces non essentiels, permettrait d'alléger à la fois l'isolement la population, les soucis des organisateurs, des artistes, sportifs et commerçants tout en apportant un peu d'espoir vers le retour d'une certaine normalité.*

*En regard de ce qui se passe dans certaines villes de Suisse et de l'étranger, les manifestations anti-mesures COVID, qui peuvent se montrer violentes, ne sont pas à négliger. Des dérapages ne sont aucunement souhaitables. Il est également à relever que la population a de la peine à comprendre à titre d'exemple que les transports publics soient remplis aux heures de pointe et que les musées avec des jauges bien contrôlées soient interdits d'entrée.*

*La présente résolution encourage le Conseil d'Etat, en concertation avec les autres cantons romands, de faire remonter au Conseil fédéral les préoccupations exprimées par la population et les autorités et d'intégrer dans sa réflexion une réouverture encadrée des divers lieux évoqués plus haut.*

(signé) Christine Chevalley

## ***Réponse du Conseil d'Etat***

Dans sa réponse à la dernière consultation des cantons menée par le Conseil fédéral dont les points principaux figurent dans le communiqué de presse publié le 16 février dernier, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'un assouplissement plus large et accéléré du dispositif de protection mis en place par les autorités fédérales.

Ainsi, il souhaitait que les restaurants puissent assurer un service de jour dès le 15 mars tout en maintenant un service de vente à l'emporter pour le soir.

S'agissant des théâtres, centres de loisirs, escape games, pavillons de parc zoologiques, etc., le Conseil d'Etat a également émis le vœu d'une réouverture pour le 15 mars 2021, sous réserve du strict respect des règles sanitaires.

Des assouplissements pour les activités sportives qu'elles soient pratiquées en plein air ou en intérieur ont également été demandés (nombre de personnes devant être relevé de 5 à 15, assouplissement pour les manifestations sportives professionnelles devant également s'appliquer aux manifestations amateurs, limite d'âge devant passer de 18 à 25 ans).

Le Conseil d'Etat s'est également prononcé en faveur d'un relèvement du nombre maximum pour les manifestations privées à l'intérieur à 10 personnes dès le 1<sup>er</sup> mars puis à 15 personnes dès le 15 mars.

Enfin, il a transmis au Conseil fédéral sa volonté de voir l'enseignement en présentiel reprendre dans toutes les Hautes écoles dès que possible.

Lors de sa séance du 24 février 2021, le Conseil fédéral n'a que partiellement donné suite aux vœux exprimés par le Conseil d'Etat et par ses homologues d'autres cantons. Si la réouverture des magasins non-essentiels a été actée dès le 1<sup>er</sup> mars 2021 de même que les musées, les salles de lecture des bibliothèques, les espaces extérieurs des zoos, des jardins botaniques, des installations de loisirs et des installations sportives en extérieur (patinoires, terrains de football et de tennis ainsi que stades d'athlétisme), il n'en est pas de même pour les restaurants dont la situation sera rediscutée au Conseil fédéral le 19 mars prochain.

De même, le Conseil d'Etat n'a pas été suivi dans sa demande d'augmentation de la limite d'âge des exceptions dans le sport et la culture de 18 à 25 ans puisque que le Conseil fédéral n'a relevé le dit âge qu'à 20 ans.

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient des difficultés rencontrées par la population se voyant considérablement limitée dans ses activités de loisirs. Il ne ménage pas ses efforts pour faire entendre la voix des vaudoises et des vaudois au Conseil fédéral et s'engage à poursuivre ses efforts, de concert avec les autres cantons, afin que les activités de divertissement nécessaires à la santé et au bien-être de la population puissent recouvrer au plus vite leur normalité sans pour autant mettre en péril l'amélioration de la situation sanitaire obtenue grâce aux efforts consentis jusqu'à présent. Avec les programmes vaccination en cours, un desserrement progressif des mesures est possible, même si la prudence reste toujours de mise, au vu de l'évolution épidémiologique non seulement dans nos régions, mais aussi dans les pays qui nous entourent. L'ouverture progressive de certains secteurs, si les conditions épidémiologiques le permettent et avec des mesures adéquates, est donc à saluer.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 mars 2021.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*